

Politique générale

Gouvernement Attal :
l'ambition d'un modèle
social plus efficace
et moins coûteux
Page 2

Simplification administrative

Les chefs d'entreprise
jugent l'effort de
simplification insuffisant
Page 2

Représentativité

Représentativité
patronale : le
combat continue
Page 3

Membres de l'U2P

Christophe Sans accède à
la présidence de l'UNAPL
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises
de proximité

U2P_france

Abonnez-vous aux actualités de
l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique
« Recevez l'actualité de l'U2P »

Accompagner les entreprises dans leur adaptation au réchauffement climatique

L'Etat va garantir 2 milliards d'euros de prêts verts pour aider les entreprises à s'adapter aux +4°C prévus d'ici la fin du siècle.

Le 8 février dernier s'est tenue une réunion de travail consacrée aux enjeux de l'adaptation des entreprises face au dérèglement climatique, coprésidée par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Christophe Bechu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Les ministres ont indiqué aux organisations syndicales et patronales et aux représentants des différentes filières économiques présents, qu'une première mouture d'un plan national d'adaptation au changement climatique était quasiment finalisée. « *L'adaptation climatique n'est pas une option, c'est un impératif absolu et immédiat.* » a déclaré Bruno Le Maire. L'Etat garantira jusqu'à 2 milliards d'euros de prêts verts (PVG) par entreprise pour les accompagner dans leur adaptation au changement climatique et à la transition écologique. Les TPE et PME pourront bénéficier desdits prêts à partir de mars 2024 pour les montants supérieurs à 200 000 euros, en les sollicitant auprès de Bpifrance. Les prêts inférieurs à 200 000 euros seront quant à eux disponibles auprès des agences bancaires à compter de juillet 2024.



© Cocktail santé - Michel Picon, Président de l'U2P

Il reviendra aux demandeurs de justifier la nature du projet (dispositif de réutilisation de l'eau, isolation des bâtiments, système de détection des feux de forêts...) auprès de leur partenaire bancaire, qui aura la responsabilité de la valider. Lors de cette réunion, Michel Picon, Président de l'U2P, a souligné que l'enjeu de l'adaptation nécessite une approche sectorielle et locale et que le plan sera soutenable si les entreprises peuvent engager les investissements. C'est par le dialogue social pratiqué au niveau des branches professionnelles, ou des commissions paritaires régionales, CPRIA, CPRPL pour les plus petites entreprises, que l'on saura trouver des solutions acceptables par tous. Le Président de l'U2P a rappelé, qu'en avril 2023, les partenaires sociaux ont signé un accord national

interprofessionnel fournissant les leviers pour nourrir et approfondir le dialogue social sur le sujet de la transition écologique avec la réalisation de guides sectoriels sur ce sujet. Ces guides réalisés par les fédérations professionnelles de l'U2P en lien avec la Direction Générale des Entreprises et le ministre chargé des Petites et Moyennes Entreprises forment une base avec des adaptations possibles. Michel Picon a également fait part d'un point de vigilance concernant le risque de pressions que pourraient exercer les plus grandes entreprises sur les plus petites face à ce défi d'envergure. L'U2P sera au rendez-vous pour travailler sur le plan national d'adaptation au changement climatique notamment pour qu'il soit adapté aux plus petites entreprises. ●

Gouvernement Attal : l'ambition d'un modèle social plus efficace et moins coûteux

Samedi 10 février, le Premier ministre a réuni pour la première fois son gouvernement au complet à l'occasion d'un séminaire visant à fixer la ligne que devront suivre les 13 ministres de plein exercice, les 16 ministres délégués et les 6 secrétaires d'État.



© Cockrail santé - Olivia Grégoire

Il aura fallu presque un mois jour pour jour pour mettre fin au flou régnant autour de la composition du Gouvernement Attal... le chef du gouvernement a détaillé sa feuille de route sans oublier de rappeler qu'il est également le "chef de la majorité" alors que se

profilent les élections européennes en juin prochain, et plusieurs échéances délicates au Parlement où le camp présidentiel doit composer avec les oppositions pour faire adopter ses réformes. « Je rappelle que la moitié de nos dépenses sont des dépenses sociales. [...] On dépense

toujours plus mais les Français ont-ils le sentiment d'être plus heureux et mieux protégés ? J'assume donc de dire qu'on doit avoir un modèle social plus efficace et moins coûteux. Comme on le fait sur les franchises médicales, la réforme de l'assurance chômage, ou quand j'annonce la suppression de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) pour certains chômeurs en fin de droits », a argumenté le Premier ministre. Sur ces sujets, des négociations sont en cours avec les partenaires sociaux, dont l'U2P. Un projet de loi pour l'acte II de la réforme du marché du travail sera probablement présenté "à la rentrée". Olivia Grégoire, ancienne

ministre chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, devient ministre déléguée en charge des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation. Le cabinet d'Olivia Grégoire a assuré que « la ministre conservait les sujets du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales et qu'elle demeurait totalement impliquée pour les entreprises françaises ». L'U2P accueille avec intérêt cet intitulé ministériel qui laisse entendre qu'Olivia Grégoire a vocation à s'occuper de toutes les entreprises et nécessairement des petites entreprises qui sont de loin les plus nombreuses. ●

Enquête Xerfi pour l'U2P : les chefs d'entreprise jugent l'effort de simplification insuffisant

La simplification administrative est un serpent de mer qui n'en finit pas de remonter à la surface. Des simplifications ont été réalisées dans le passé à l'instar de la DSN -Déclaration sociale nominative-, mais les chefs d'entreprise de proximité ne les jugent pas suffisantes.

Les résultats d'une enquête* de l'institut Xerfi réalisée à la demande de l'U2P révèlent que 39% des chefs d'entreprise de proximité consacrent une demi-journée ou davantage par semaine aux formalités administratives. Les artisans, commerçants et professionnels libéraux ne bénéficient pas de ressources internes dédiées aux tâches administratives et sont parmi les chefs d'entreprise qui ont le temps de travail hebdomadaire le plus élevé. Simplifier leur environnement et leur permettre d'exercer le cœur de leur métier est donc une priorité absolue. Le bâtiment est le secteur le plus impacté, avec près des

trois quarts des artisans déclarant consacrer au moins une demi-journée par semaine aux formalités administratives. Par ailleurs le phénomène a continué pour partie à s'aggraver au cours des trois dernières années avec 27% des sondés qui ont constaté une augmentation du temps consacré aux tâches administratives contre seulement 7% qui ont enregistré une baisse. Les obligations d'origine fiscale (30% des sondés), sociale (26%) et comptables (19%) sont celles qui nécessitent le plus d'être simplifiées. En outre, seuls 14% des chefs d'entreprise considèrent que la numérisation, la télétransmission, ou le

télépaiement ont réduit significativement le temps consacré aux formalités. L'U2P a remis à Bruno Le Maire [133 mesures de simplifications](#). Parmi celles-ci l'U2P demande d'ores et déjà que trois mesures génériques soient mises en place :

- Etablir un « stress-test TPE » en amont de toute nouvelle mesure législative ou réglementaire
- Imposer le « transmettre une fois » de sorte que les informations transmises par l'entreprise à une administration soient accessibles à toutes les autres administrations et mettent fin aux multiples déclarations

- Réduire de 25% la charge administrative des TPE-PME issue de l'Europe et vérifier l'applicabilité des nouvelles mesures par les entreprises des pays ressortissants.

En outre les responsables nationaux de l'U2P lanceront au printemps une tournée des régions au cours de laquelle ils recueilleront directement les propositions de simplification des chefs d'entreprise de proximité. *Enquête réalisée à la demande de l'U2P par l'institut Xerfi Specific auprès de 7675 entreprises de proximité en janvier 2024. ●

Représentativité patronale : le combat continue

L'U2P repart en campagne en défendant 5 mesures législatives destinées à rétablir l'équilibre entre la représentation des petites et des grandes entreprises.



Cela fait bientôt 5 ans que l'U2P aura dénoncé l'accord sur la représentativité patronale conclu le 2 mai 2016 entre les 3 organisations interprofessionnelles patronales qui avantage outrageusement les représentants des grandes entreprises.

Depuis 2019, nous avons enchaîné les actions en proposant des évolutions législatives des règles de la représentativité

patronale afin de renforcer la voix des TPE-PME et préserver leurs intérêts dans le dialogue social et la négociation collective. Notre dernière action, engagée en 2021, avait abouti à la création d'une mission flash parlementaire dont les conclusions publiées en juillet 2023 ont conforté le constat du déséquilibre dénoncé par l'U2P au détriment des

plus petites entreprises, mais sans reprendre nos propositions d'évolutions législatives. Le Conseil exécutif a décidé le 1er février 2024 de repartir en campagne avec des propositions affinées, pour d'une part assurer une réelle représentation des TPE-PME et d'autre part améliorer le contrôle et la transparence de la mesure de l'audience. Les courriers ont été adressés au Premier Ministre ainsi qu'aux Ministres concernés, Bruno Le Maire et Catherine Vautrin.

L'U2P informera également de sa démarche les Présidents des deux Assemblées, les Présidents des groupes parlementaires dans les deux Assemblées, les Présidents des Commissions des affaires sociales des deux Assemblées, ainsi que les parlementaires susceptibles d'être

des relais clés pour notre action. Des rendez-vous ciblés seront ainsi organisés. En effet il convient d'agir sur ce dossier avec la plus grande détermination car si la législation reste en l'état, c'est l'existence même des organisations professionnelles de branche de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales qui sera remise en cause.

Ainsi, le relais auprès des parlementaires dans les territoires et l'engagement des U2P territoriales pour obtenir leur soutien sera indispensable pour réussir à se faire entendre. Le livret « 5 mesures législatives proposées par l'U2P pour une représentativité patronale équilibrée » est disponible ici : <https://u2p-france.fr/pour-une-representativite-patronale-equilibree>. ●

Christophe Sans accède à la présidence de l'UNAPL et à la vice-présidence de l'U2P

Christophe Sans succède à Michel Picon, désigné le 25 janvier dernier à la tête de l'U2P, en tant que président de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales).

Christophe Sans expert-comptable et jusqu'alors vice-Président de l'UNAPL délégué au Technique et cadre de vie, est le nouveau chef de file de l'UNAPL. Le mandat de Christophe Sans s'inscrit dans la continuité des travaux menés par Michel Picon depuis 5 années à l'UNAPL. Le nouveau Président de l'UNAPL tient à faire aboutir les divers chantiers en cours, comme la mise en application de la réforme de l'assiette sociale des indépendants ou encore la réforme de la formation continue des professions libérales avec le rapprochement du fonds interprofessionnel des professions libérales (FIF-PL)

et de celui des artisans, le FAF-CEA.

En 2024, l'UNAPL compte également, avec l'U2P dont Christophe Sans est Vice-président, continuer son action sur les questions de chômage et d'emploi, afin d'atteindre l'objectif de plein-emploi fixé par le Président de la République. Les entreprises libérales peuvent y contribuer activement. Elles sont un vivier d'emploi très important, avec 1,2 million de salariés en France. L'accompagnement des professionnels libéraux dans la création d'activité sera également au cœur de la feuille de route du nouveau

Président. Le travail étroit engagé en juillet dernier pour mieux accompagner les porteurs de projet avec la Conférence des ARAPL et l'Union des auto-entrepreneurs (UAE), va se poursuivre avec l'objectif de généraliser les Maisons des professions libérales dans tous les territoires. L'UNAPL souhaite que les maisons des professions libérales deviennent un modèle de référence. Cette généralisation progressive des MPL permettra de disposer de points d'ancrage pour les professions libérales au plus près des territoires. Le Président Sans sera attentif, aussi, à la vitalité du dialogue social

territorial à travers les Commissions paritaires régionales des professions libérales (CPR-PL). Le développement du dialogue social est indispensable à la modernisation des entreprises libérales et à l'attractivité des métiers. ●



Les Brèves

Répar'Acteurs offre une reconnaissance aux artisans engagés dans la démarche de réparation et de préservation des ressources. Promouvoir la réparation des objets du quotidien devient de plus en plus évident. Les artisans désireux de s'impliquer dans l'économie circulaire et qui sont inscrits au Registre National des Entreprises (RNE) peuvent désormais s'inscrire via un formulaire en ligne pour obtenir le label "Répar'Acteurs" devenu au fil des années un symbole de confiance pour les consommateurs en quête de solutions pour adopter des habitudes vertueuses. Pour celles et ceux qui souhaitent être guidés dans cette démarche, l'accompagnement d'un conseiller ou d'une conseillère environnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de proximité est également possible. Les activités éligibles sont liées à la réparation d'objets domestiques du quotidien détenus par les particuliers, contribuant ainsi à l'économie circulaire. Les catégories d'objets et équipements inclus dans la démarche sont variées, allant des téléphones et ordinateurs aux vêtements, bijoux et équipements de jardin. Pour accéder au formulaire en ligne : <https://urlr.me/HBy8z>.

Taxe sur le GNR pour les artisans du bâtiment et des travaux publics. La CAPEB et la CNATP n'ont pas encore convaincu le Gouvernement d'élargir la suppression de la hausse de la taxe sur le GNR aux artisans du bâtiment et des travaux publics mettant fin à une concurrence déloyale par rapport au monde agricole. En revanche ils ont obtenu la garantie que les petites entreprises seront compensées pour l'année à venir à la hauteur

de la différence de taxation par rapport aux agriculteurs. Néanmoins, la CAPEB et la CNATP veilleront à l'ouverture rapide de la concertation promise afin d'éviter qu'une situation similaire se reproduise à la fin de l'année. Le défi est d'importance, d'autant plus qu'il est indispensable d'accompagner les TPE du bâtiment dans la sortie des énergies carbonées vers les énergies vertes.

Union européenne: "une feuille de route" donnée lors du sommet de Val Duchesse qui souligne l'importance du dialogue social. Le commissaire européen Nicolas Schmit, chargé de l'Emploi et des Droits sociaux, auditionné au Sénat le 7 février, est revenu sur le bilan de la Commission européenne en matière de droits sociaux. Parmi les sujets évoqués, celui du salaire minimum. La directive adoptée, actuellement en attente à la cour de justice, prévoit que les États membres qui appliquent un salaire minimum légal évaluent si le salaire le plus bas autorisé par la loi est suffisant pour assurer un niveau de vie décent et que la négociation collective soit renforcée. Egalement, le texte prévoit d'instaurer une présomption de salariat, sous conditions, pour les travailleurs des plateformes qui ne sont pas ou insuffisamment couverts en droits sociaux. Il pointe la concurrence "déloyale" de certaines plateformes, par rapport aux taxis, aux magasins physiques mais aussi aux autres plateformes qui ont fait le choix du salariat pour leurs chauffeurs ou livreurs. Un chantier demeure sur le bureau de la commission européenne qui sera issue des élections du 9 juin prochain : la coordination des systèmes de sécurité sociale. ●

Sur les réseaux sociaux

Emploi dans les #TPE, seniors, apprentissage, représentativité patronale...: le Président de l'U2P @PiconMichel remercie sincèrement @lecoqcharlotte présidente de @AN_AfSoc pour la qualité de son écoute sur ces sujets cruciaux.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 6 février 2024

L'Agenda

5 février

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec la Conseillère sociale du Président de la République.

6 février

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec la Présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale.

8 février

Participation du Président, Michel Picon à la réunion de travail consacrée aux enjeux de l'adaptation des entreprises et du monde économique face au dérèglement climatique en présence du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires.

12 février

Rencontre du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président de la GSC, l'assurance perte d'emploi des dirigeants d'entreprise.

13 février

Participation de Michel Chassang au comité de suivi de la branche ATMP, l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles.

15 février

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P, avec le Directeur Général des Entreprises.

Réunion du Conseil exécutif.

16 février

Rencontre du Secrétaire général de l'U2P avec la Directrice adjointe de Cabinet de la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 février 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage